À Avignon, le 06/11/2026

CONTRAT DE LOCATION (BAIL CIVIL)

Contrat à personnaliser : durée, préavis et clauses fixés par les parties, à faire relire avant signature

Entre les soussignés : le bailleur : Gérard Lemaire, 9 chemin des Vignes, 84000 Avignon, et le locataire : Julien Moreau, 4 rue des Remparts, 84000 Avignon.

Article 1 - Désignation : le bailleur loue au locataire le bien suivant : Emplacement de stockage de 30 m² dans un bâtiment agricole, situé au 11 chemin des Vignes, 84000 Avignon, avec accès pour véhicule utilitaire.

Article 2 - Usage : le bien est destiné à l'usage suivant : stockage de matériel de jardinage, sans accueil du public. Le locataire s'interdit d'en changer sans l'accord écrit du bailleur.

Article 3 - Durée : le contrat prend effet à la date suivante : 01/12/2026, pour la durée et aux conditions de reconduction suivantes : un an, reconduit tacitement par périodes d'un an sauf préavis

Article 4 - Préavis : chaque partie peut mettre fin au contrat en respectant le préavis suivant : deux mois pour chaque partie, notifié par écrit.

Article 5 - Loyer et charges : loyer : 280,00 EUR par mois ; charges : 20,00 EUR par mois (eau et électricité au forfait) ; modalités de paiement : le 1er de chaque mois, par virement

Article 7 - Dépôt de garantie : 280,00 EUR, restitué à la fin du contrat après déduction des sommes dues, justifiées par le bailleur.

Toute sous-location est interdite sans l'accord écrit préalable du bailleur.

Assurance : le locataire s'assure contre les risques locatifs et remet une attestation au bailleur.

Un état des lieux d'entrée (ou un inventaire) établi en présence des deux parties est annexé au contrat ; un état des lieux de sortie sera établi à la restitution du bien.

Le présent contrat est établi en autant d'exemplaires que de parties.

Signatures du bailleur et du locataire

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/bail/civil/